FGTB Horval

2019 - 2020

ACCORD SECTORIEL HORECA

Après de très longues discussions, et sous la menace de la FGTB Horval d'une rupture des négociations, les partenaires sociaux ont finalement abouti à un accord qui a été signé le 30 octobre en commission paritaire.

Pouvoir d'achat

0,93% d'augmentation des salaires bruts minimaux et réels à partir du 1er octobre 2019

Frais de déplacement

Augmentation de l'indemnité vélo à **0,24 EUR/km** à partir du 1er octobre 2019

Formation

Les travailleurs auront droit à **2 jours** de formation par an (en moyenne par équivalent temps plein)

Pension complémentaire sectorielle

La pension complémentaire sectorielle est portée à **1,10%** (augmentation de 0,10%) à partir du 1er janvier 2020

Prorogation des CCT

RCC, crédit-temps, chômage économique, groupes à risque

Cette publication se borne aux points principaux de l'accord sectoriel.Pour plus d'infos, contactez votre section régionale ou visitez www.horval.be

ED. RESP.: Alain Detemmerman Rue des Alexiens 18 1000 Bruxelles

ELECTIONS SOCIALES 2020

DEVENIR CANDIDAT(E)

DE LA FOURCHE A LA FOURCHETTE

FGTB Horval